



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Adresse : http://www.unesco.org/wah/worla/parts_lab

copyright

Bulletin de l'UNISIST

INFORMATION, INFORMATIQUE, TÉLÉMATIQUE

Vol. 31
n° 2
2003



TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL	3
SMSI	4
LE SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION	4
INITIATIVE B@BEL	6
BIBLIOTHÈQUES	7
CONGRÈS MONDIAL DES BIBLIOTHÈQUES ET DE L'INFORMATION	7
ATELIER RÉGIONAL SUR LES SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE EN ASIE DU SUD-EST	8
UNAL (RÉSEAU UNESCO DE BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES)	9
EXEMPLE DE COOPÉRATION RÉUSSIE DANS LE CADRE DE L'UNAL	9
LA BIBLIOTHÈQUE, UN PÔLE D'ATTRACTION TOURISTIQUE ?	11
MÉMOIRE DU MONDE	13
VINGT-TROIS INSCRIPTIONS NOUVELLES SUR LE REGISTRE	13
L'ÉDUCATION À L'INFORMATION	17
VERS UNE SOCIÉTÉ FORMÉE À LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION	17
LA DÉCLARATION DE PRAGUE « VERS UNE SOCIÉTÉ FORMÉE À LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION »	18
PROGRAMME D'INITIATION À L'INFORMATION DE L'UNESCO	19
ARCHIVES	19
DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES	19
XXXVII ^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA TABLE RONDE DES ARCHIVES	20
ARCHIVES AUDIOVISUELLES	21
PREMIÈRE CONFÉRENCE CARIBÉENNE SUR L'INFORMATION AUDIOVISUELLE	21
LOGICIELS	21
ÉLÉMENTS POUR LA COLLECTE ET LA GESTION DES DONNÉES	21
DEUXIÈME SÉMINAIRE RÉGIONAL DE DISTRIBUTEURS D'IDAMS EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES	22
INFOJEUNESSE	23
MOUVEMENTS DE PERSONNEL	24
UNE NOUVELLE DIRECTRICE POUR LA DIVISION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION	24
BUREAUX RÉGIONAUX	24
AFRIQUE	24
ATELIER SUR LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'AIDE AUX TÉLÉCENTRES EN AFRIQUE	24
EUROPE	25
MÉMOIRE DE L'AVENIR - NOUVEAU PROJET PHARE	25
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	26
CRÉATION D'UN RÉSEAU DE TÉLÉCENTRES COMMUNAUTAIRES GRATUITS AU BRÉSIL	26
CONFÉRENCE SUR L'ÉLABORATION ET L'UTILISATION DE LOGICIELS LIBRES AU PÉROU	27
NOUVELLES PUBLICATIONS	27

**Division de la société de l'information
Secteur de la communication et de l'information**

ÉDITORIAL

Elizabeth Longworth
Directrice de la Division de la société de l'information

CETTE occasion est la première qui m'est offerte, depuis que je suis à la tête de la Division de la société de l'information, de contribuer au Bulletin de l'UNISIST et de saluer ses lecteurs. A lire ce numéro, je suis impressionnée par la diversité et le volume des activités que mènent nos collègues, les ONG partenaires ainsi que les nombreux réseaux et les autres organisations dignes d'intérêt sur lesquels nous nous appuyons. Je tiens à les remercier de leurs efforts et j'entends faire en sorte que la collaboration se poursuive entre l'UNESCO et ceux qui souscrivent aux mêmes objectifs qu'elle.

L'une des responsabilités que j'ai partagée depuis que j'ai pris mes fonctions à l'UNESCO l'année dernière a été de planifier la participation de l'Organisation au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), dont la première phase s'est tenue à Genève en décembre 2003. L'UNESCO s'est rendue au Sommet avec un message cohérent et des attentes clairement définies. Sa participation a été une réussite dans la mesure où les valeurs et les principes fondamentaux qu'elle défend ont été finalement pris en compte dans la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés à l'issue des longues et laborieuses négociations menées dans le cadre du Sommet. Certains documents et initiatives clés, fruits de l'action soutenue menée par la Division de la société de l'information et le Secteur de la communication et de l'information, ont pesé dans le débat. Je mentionnerai à titre d'exemple la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace, ainsi que le Communiqué de la Table ronde ministérielle sur le thème « Vers les sociétés du savoir ».

Tout au long des préparatifs du Sommet, l'UNESCO a défendu un message cohérent : nous devons nous employer à construire « les sociétés du savoir ». On nous demande fréquemment pourquoi l'UNESCO ne parle plus de « la société de l'information ». Le concept de sociétés du savoir repose sur une vision de la société propice à l'autonomisation qui englobe les notions de pluralisme, d'intégration, de solidarité et de participation. Il va au-delà des problèmes de technique et d'accessibilité qui, trop souvent, dominent les débats sur la société de l'information. Pour l'UNESCO, l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) doit tenir compte des



droits de l'homme universellement reconnus, une attention spéciale étant accordée aux principes suivants : liberté d'expression, accès universel à l'information, égalité d'accès à l'éducation et respect de la diversité culturelle.

Le fait de ne plus parler de « la société de l'information » — formulation privilégiée pendant la première phase du Sommet mondial — mais de « construire les sociétés du savoir » traduit un changement d'orientation délibéré. En optant pour cette formulation, l'UNESCO souhaitait élargir le contenu des débats de façon que la réflexion prenne pour point de départ les individus — leurs valeurs et la société à laquelle ils aspirent pour eux-mêmes et leurs enfants. Mais quelles sont les implications exactes d'un tel choix sémantique ?

Lorsque l'UNESCO opte pour le message « construire les sociétés du savoir », sa démarche s'apparente à celle de la rétro-ingénierie. Le débat sur les enjeux de la société de l'information part d'un processus — l'innovation et ses applications — et analyse son déroulement, depuis l'introduction des nouvelles technologies jusqu'à leur adaptation pour répondre aux impératifs du développement humain. A l'inverse, en préconisant de construire les sociétés du savoir, l'UNESCO s'interroge d'emblée sur l'objectif final : « dans quel type de société voulons-nous vivre ? » Ce déconstructionnisme permet alors d'établir que la société à laquelle nous aspirons est une société qui repose sur un certain nombre de valeurs essentielles, telles

que l'universalité des droits de l'homme fondamentaux, en particulier la liberté d'expression (qui est consacrée à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que son corollaire, la liberté de la presse).

Nous voulons aussi prendre en compte, et éventuellement exalter, la richesse inhérente à notre diversité culturelle. Ce qui nous conduit à défendre le pluralisme et à admettre la réalité d'un monde constitué de communautés multiples. Là encore, l'UNESCO met l'accent sur cet aspect à travers la formulation retenue. Elle utilise le pluriel pour illustrer la nature des sociétés de demain, composées d'individus venant d'horizons culturels (historiques, sociaux, linguistiques, ethniques, religieux) distincts mais qui sauront les partager. Opter pour une telle formulation, ce n'est pas se prononcer contre l'homogénéité, mais bien reconnaître qu'il y a un lien entre l'attention et l'intérêt accordés aux gens et la possibilité de relations plus harmonieuses et enrichissantes. L'UNESCO est convaincue que la paix, la stabilité et la prospérité ont plus de chances de se concrétiser si les individus et les communautés auxquelles ils appartiennent sont traités avec le respect qu'exige leur dignité d'êtres humains, s'ils

ont une meilleure compréhension des différences et, partant, une plus grande tolérance à leur égard, et si les politiques poursuivies aboutissent à l'intégration et non à la marginalisation.

En privilégiant l'individu, l'UNESCO remet la technologie à sa place. Certes, les technologies de l'information et des communications constituent le fondement de la société de l'information. Mais dès lors qu'on met l'accent sur les sociétés du savoir, le rôle de la technologie devient implicite et non plus explicite — c'est là toute la subtilité. La technologie est secondaire par rapport à ses répercussions pour l'être humain; elle n'est qu'un outil, un moyen, un auxiliaire.

Notre volonté de renforcer les capacités et de mobiliser des ressources spécifiques pour construire les sociétés du savoir, en particulier dans les pays en développement, et les mesures concrètes prises dans ce sens procèdent d'une démarche systématique visant à exploiter le potentiel qu'offre le savoir pour donner aux communautés locales les moyens de se prendre en charge, pour accélérer le développement économique et devenir le moteur des transformations sociales. Voilà pourquoi l'UNESCO croit aux sociétés du savoir.

SMSI

Le Sommet mondial sur la société de l'information

APRÈS des travaux préparatoires qui ont duré près de deux ans, le Sommet mondial sur la société de l'information s'est tenu à Genève du 10 au 12 décembre 2003. Il a réuni plus de 11 000 participants, dont les chefs d'État de quelque 45 pays, qui ont adopté une déclaration de principes et un plan d'action. Le Sommet a offert une tribune au débat politique sur les questions concernant l'accès équitable pour tous aux TIC ainsi que les moyens de réduire la fracture numérique et de faire en sorte que les bienfaits de la technologie soient mieux partagés. En faisant siens les principes soutenus par l'UNESCO, la communauté internationale a approuvé d'un commun accord un programme sur la base duquel elle pourra construire des sociétés intégratrices et pluralistes au sein desquelles tous devraient pouvoir bénéficier des potentialités offertes par les TIC.

Ces valeurs sont la liberté d'expression; l'accès universel à l'information, ce qui implique notam-

ment un domaine public solide; la préservation et la promotion de la diversité culturelle, du multilinguisme et des contenus locaux; l'égalité d'accès à l'éducation. Autant d'impératifs qui mettent en évidence l'importance croissante que revêt le savoir dans la lutte contre la pauvreté et en tant qu'instrument de transformation sociale et de développement économique.

Afin de rendre son message plus percutant, l'UNESCO a adopté le thème « Vers les sociétés du savoir » pour l'ensemble des manifestations qu'elle a tenues dans le cadre du Sommet, ce qui a bien mis en relief tout l'éventail des enjeux qu'elle considère comme des préalables à l'édification de sociétés du savoir. Ses interventions ont permis d'élargir la portée de la Déclaration. Le Communiqué de la Table ronde ministérielle et la Recommandation sur le multilinguisme et l'accès universel — textes résultant de deux des initiatives menées par l'UNESCO — ont également beaucoup contribué

à cet élargissement. Lors du Sommet, l'UNESCO était chargée d'organiser différentes manifestations: un colloque de haut niveau, huit tables rondes thématiques dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'évaluation de la société de l'information, le lancement d'initiatives pour la création de centres multimédias communautaires à l'échelon national, et la tenue d'un stand au forum ICT4D (« Les TIC appliquées au développement »). L'UNESCO a également publié huit documents sur des questions en rapport avec son mandat et a assuré une large diffusion de matériels d'information sur des activités pertinentes, notamment le programme Information pour tous.

La réflexion se poursuivra sur deux questions — la gouvernance de l'Internet et la création d'un fonds de solidarité numérique. Leur prise en compte dans le débat a suscité un large intérêt et leur a conféré une grande portée politique; de ce fait, elles ne manqueront pas d'occuper une place de premier plan dans les discussions qui préluderont à la deuxième phase du Sommet à Tunis (16-18 novembre 2005).

Lors du Colloque « Construire les sociétés du savoir — de la vision à l'action », les orateurs ont souligné que les TIC étaient à l'origine d'une révolution technologique dans laquelle les services et les produits reposant sur les compétences, les connaissances et le savoir-faire jouent un rôle capital. La contribution de toutes les parties prenantes pourrait aider à tirer parti des possibilités offertes par le numérique et à trouver des solutions numériques pour le bien du plus grand nombre. Toutefois, pour en arriver là, il faudrait résoudre le problème de la fracture du savoir, en s'attachant à renforcer les capacités pour faciliter l'acquisition, l'assimilation et la diffusion des connaissances — or, en la matière, les solutions ne se trouvent pas toujours dans le registre du numérique.

Si l'innovation technologique peut contribuer de manière déterminante à réduire la fracture numérique, il faudrait mettre davantage l'accent sur l'utilisation de la technologie et la capacité de l'utiliser. Les TIC offrent manifestement un potentiel énorme pour acquérir, utiliser et partager l'information mais le défi majeur consiste à créer un environnement qui permette de poursuivre ces objectifs à différents échelons, en développant les capacités requises, en créant des contenus accessibles aux différentes communautés, en garantissant l'accessibilité et en favorisant le dialogue.

Dans ce contexte, bien que les TIC puissent contribuer à réduire la pauvreté par toute une série

d'applications en matière de développement et aider ainsi à atteindre les objectifs du Millénaire, les défis à relever sont aussi bien sociétaux que techniques; ainsi, dans de nombreuses sociétés, il est impératif de promouvoir des technologies à la portée de tous pour faciliter la communication.

Étant donné que le savoir revêt différentes formes et que son intérêt dépend du contexte, il doit être envisagé en fonction de la culture et des traditions spécifiques dans lesquelles il s'inscrit. C'est pourquoi il faut que les initiatives prennent en compte la diversité des cultures et des mentalités, ce qui suppose de créer des contenus locaux dans une multiplicité de langues. D'où la nécessité de veiller à élaborer des outils appropriés pour la saisie des contenus locaux, la standardisation des langues et les systèmes de traduction. Les nouvelles formes de créativité qu'engendre le progrès des technologies numériques offrent une raison supplémentaire de favoriser le renforcement des capacités. Il faut revoir les régimes actuels de protection de la propriété intellectuelle pour les adapter à l'évolution de l'environnement numérique et au potentiel créatif que ce dernier représente.

Durant le Sommet, l'UNESCO et la Direction suisse du développement et de la coopération (SDC) ont lancé un projet de plusieurs millions de dollars visant à favoriser l'accès des communautés marginalisées du Mali, du Mozambique et du Sénégal aux TIC, y compris l'Internet. Ce projet, qui tire parti de l'expérience de l'UNESCO dans le domaine de la création de centres multimédias communautaires (CMC), a pour objet de répondre aux besoins des populations locales en leur permettant d'obtenir et d'échanger des informations dans leur langue, et de leur fournir des possibilités de formation et d'apprentissage. Il prévoit la création de 50 centres dans chacun des trois pays concernés, ce qui représente une montée en puissance considérable puisque l'on compte actuellement 20 centres pilotes dans le cadre de l'initiative CMC de l'UNESCO. Ce projet a été lancé par le Directeur général de l'UNESCO et le Directeur général de SDC, avec la participation des présidents Amadou Toumani Toure du Mali, Joaquim Alberto Chissano du Mozambique et Abdoulaye Wade du Sénégal.

Pour de plus amples informations concernant le Sommet mondial sur la société de l'information, s'adresser à M. Axel Plathe, CI/INE, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone: (331) 45.68.44.67. Télécopie: (331) 45.68.55.83. Adresse électronique: a.plathe@unesco.org

Initiative B@bel

PENDANT l'exercice biennal écoulé, *Initiative B@bel* a contribué notablement à la stratégie de l'UNESCO destinée à promouvoir l'accès équitable à l'information en favorisant la diversité linguistique dans le cyberspace.

Au service de cet objectif, plusieurs types d'action ont été engagés selon trois axes, à savoir :

- appuyer l'élaboration de politiques et renforcer la compréhension des décideurs en ce qui concerne les questions de l'accès équitable et du multilinguisme;
- diffuser l'information et les matériels linguistiques et mener des enquêtes;
- appuyer la formulation et la réalisation de projets pilotes et de travaux de recherche visant à faciliter l'interopérabilité et l'accès aux langues sur l'Internet et à préserver les langues en péril.

Des rapports destinés à sensibiliser les décideurs et planificateurs, en particulier ceux des pays en développement, et à les orienter face aux principaux problèmes que pose la mise en place d'auxiliaires informatiques pour les langues locales ont été établis. Ces rapports fournissent des conseils sur la mise au point d'auxiliaires informatiques pour les écritures et langues locales ainsi que sur la prise en considération des droits de propriété intellectuelle en matière d'échange de ressources électroniques et traitent des structures institutionnelles nécessaires pour appuyer ces évolutions. Un autre rapport, centré sur l'élaboration d'une terminologie dans les langues locales pour les différents secteurs de développement — éducation, sciences, culture et autres aspects sociétaux — est en cours d'élaboration.

Une enquête en ligne visant à analyser l'influence du développement des contacts transfrontières sur l'utilisation des langues sur l'Internet a été menée auprès de 3 000 lycéens et étudiants de plusieurs pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe de l'Ouest et de l'Est. Un résumé des résultats, accompagné de recommandations à l'intention des décideurs, a été présenté à Genève lors du Sommet mondial sur la société de l'information et a permis de disposer de données et aperçus nouveaux pour le débat sur le multilinguisme dans le cyberspace. Les résultats de cette enquête, intitulée « Langue et

Internet », seront publiés sous forme électronique dans un numéro thématique spécial de la cyberrevue du programme MOST. L'UNESCO met actuellement en chantier une enquête complémentaire sur le rôle de l'Internet dans le maintien des langues peu usitées.

Un rapport statistique concernant le multilinguisme sur l'Internet est également en cours d'élaboration. Il porte sur les tendances et modalités de l'accès des utilisateurs et le développement des contenus en ligne dans diverses langues et évalue les technologies existantes pour mesurer la diversité linguistique en ligne. Après examen et mise au point définitive, il devrait être publié dans la deuxième série de publications de l'UNISIST consacrées au Sommet mondial sur la société de l'information.

Au niveau national, des expéditions ont été dépêchées sur le terrain pour enregistrer et préserver numériquement des contenus qui serviront à créer une bibliothèque en ligne d'enregistrements sonores de langues menacées du Sud-Caucase. A ce jour, des enregistrements de locuteurs des langues abkhaze, batsbi et laze ont été collectés, transcrits et traduits en anglais et en géorgien. La région du Caucase, entre la mer Noire et la mer Caspienne, est l'une des régions du monde où l'on trouve la plus grande multiplicité de langues, dont beaucoup sont rarement utilisées par écrit et ont un nombre relativement restreint de locuteurs.

Divers instruments ont été élaborés : logiciel libre de navigation avec un moteur de rendu pour le soutien aux écritures en caractères non latins, polices de caractères pour le birman et les langues d'Afrique de l'Ouest et différents instruments d'édition multilingues. Les versions bêta de ces logiciels ont été présentées à la 32^e session de la Conférence générale de l'UNESCO et les toutes dernières versions devraient être disponibles d'ici la fin du premier trimestre 2004.

Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Paul Hector, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone: (331) 45.68.42.40. Télécopie: (331) 45.68.55.83. Adresse électronique: p.hector@unesco.org

BIBLIOTHÈQUES

Congrès mondial des bibliothèques et de l'information

PLUS de 4 500 participants venus de 133 pays ont assisté au Congrès mondial des bibliothèques et de l'information, 69^e conférence de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, qui s'est tenu à Berlin en août 2003.

Le thème retenu pour le Congrès — La bibliothèque point d'accès : médias, information, culture — traduisait bien le rôle de toutes les bibliothèques comme voie d'accès à l'information, à la connaissance et à la culture. Deux thèmes annexes sous-tendaient les débats : liberté et égalité d'accès à l'information et liberté d'expression. L'importance de ces thèmes a été mise en relief de façon dramatique avec le récit de la destruction et du pillage des bibliothèques en Iraq fait par le seul bibliothécaire de la mission dépêchée par l'UNESCO pour évaluer les conséquences de la guerre sur le patrimoine culturel iraquien. Les participants ont été accablés par les photographies de bibliothèques et d'archives détruites ou endommagées et différentes promesses d'assistance ont été faites au cours des débats.

La délégation dépêchée sur place n'a pu se faire qu'une idée partielle de la situation en inspectant une dizaine de bibliothèques à Bagdad et ailleurs, mais son rapport a mis en évidence l'ampleur des destructions. La collection la plus précieuse, riche de 47 000 manuscrits, est sauvée mais le bâtiment de la Bibliothèque nationale a été entièrement détruit, pillé et incendié à deux reprises. Sur les 1,2 million d'ouvrages que contenait son fonds, 30 % ont été perdus, le catalogue a été détruit et les ouvrages qui ont échappé au saccage sont maintenant dispersés sur trois sites et entreposés dans de très mauvaises conditions. Les Archives nationales, qui étaient hébergées dans le même bâtiment, ont été complètement détruites. Hormis la section la plus ancienne des archives, qui avait été déménagée précédemment, les pillards ont entassé les livres dans les coins, les ont aspergés d'essence et y ont mis le feu de telle sorte qu'ils ont été réduits en cendres. Ce scénario s'est reproduit partout dans le pays. Une façon aussi méthodique de brûler les livres exige un certain niveau d'organisation et de planification. La Bibliothèque universitaire centrale de Bagdad a perdu la moitié de son fonds et la plus ancienne université entre 5 à 10 % de ses ouvrages. La Bibliothèque centrale de Bassorah qui possédait

des fonds uniques et desservait toute la région méridionale a été complètement détruite, de même que la bibliothèque centrale de l'université de cette même ville. La situation est moins catastrophique à Mossoul : la bibliothèque municipale a souffert des bombardements mais elle a échappé au vandalisme. Quant à la bibliothèque universitaire de la ville, elle a été pillée mais immédiatement remise en état. La situation iraquienne confirme la nécessité pour tous les pays de ratifier la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses protocoles, en particulier le Protocole de 1999 qui fait de la destruction de biens culturels un crime de guerre. Une résolution demandant aux gouvernements d'agir de façon urgente pour aider à restaurer l'infrastructure des bibliothèques et de l'information en Iraq a été votée par le Congrès à sa séance de clôture.

Des débats animés ont également eu lieu sur l'impact des lois antiterroristes adoptées un peu partout dans le monde et qui risquent bien souvent de freiner le libre accès à l'information. Le Congrès a aussi approuvé une résolution déplorant l'introduction de lois qui, au nom de la sécurité nationale, violent les droits de l'homme fondamentaux que sont le droit au respect de la vie privée et le droit au libre accès à l'information, et appelant à l'abrogation ou à l'amendement de toutes les lois d'une telle nature afin de protéger ces droits. Outre leur prise en compte dans les travaux que mènent les différentes sections et les autres organes, ces grandes questions n'ont pas manqué de trouver un écho dans les résolutions de fond adoptées par le Conseil de l'IFLA qui portent sur les bibliothèques en Iraq, les lois relatives à la sécurité nationale, le Sommet mondial sur la société de l'information. Le *Rapport mondial IFLA/FAIFE 2003 : Liberté intellectuelle dans la société de l'information, bibliothèques et Internet* a été lancé à partir des réponses de 88 pays.

Parmi plusieurs discours importants, on a relevé tout particulièrement un exposé concernant le Sommet mondial sur la société de l'information qui a été fait par l'ancien Ministre de l'éducation du Mali et Président du Comité préparatoire du Sommet mondial. Décrivant la destruction du mur de Berlin comme « une célébration historique de la liberté et de la solidarité », l'orateur a évoqué les autres murs qui séparent les êtres humains — ceux

qui savent lire et ceux qui ne savent pas, les surinformés et les défavorisés en matière d'information. En réalité, le village planétaire est traversé par de nombreuses fractures — pas seulement ce que l'on appelle la « fracture numérique ». L'orateur s'est dit néanmoins convaincu que le rôle des bibliothèques et des services d'information dans la création et la diffusion du savoir s'intensifierait à l'avenir.

Conférence des directeurs des bibliothèques nationales

La Conférence des directeurs des bibliothèques nationales (CDBN), qui ne cesse de prendre de l'importance tant numériquement que qualitativement, regroupe les chefs des bibliothèques nationales de plus d'une centaine de pays. Cet organe se réunit une fois par an pour examiner les problèmes d'intérêt commun, dont la législation des bibliothèques, le dépôt légal des publications, la préservation du patrimoine culturel, y compris le patrimoine numérique, les bases de données bibliographiques, la publication électronique et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. La CDBN lance aussi des projets visant à aider les bibliothèques nationales à s'adapter à l'évolution rapide des technologies et à jouer leur rôle dans le développement des infrastructures de l'information au niveau national, souvent en colla-

boration avec de grandes bibliothèques nationales et d'autres partenaires tels que l'IFLA, l'UNESCO et l'Union européenne.

La CDBN, qui se réunit en marge de la Conférence générale de l'IFLA, avait inscrit à son ordre du jour plusieurs questions relatives à la coopération avec l'UNESCO: le projet de charte de l'UNESCO sur la préservation du patrimoine numérique, le Sommet mondial sur la société de l'information, et l'action de l'UNESCO pour la restauration du patrimoine culturel iraquien, entre autres.

Les débats ont également porté sur l'initiative The European Library — the Gate to European Knowledge (www.europeanlibrary.org), projet financé par la Commission européenne et visant à mettre en place un système pour l'accès aux grandes collections (essentiellement numérique, mais sans exclure pour autant le support papier) dans les bibliothèques nationales européennes, et sur le projet International Children's Digital Library — Bibliothèque numérique internationale pour les enfants (www.icdlbooks.org), travail de recherche offrant un accès en ligne gratuit aux ouvrages dans différentes langues du monde entier.

Pour de plus amples informations, s'adresser à M. A. Abid, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone: (331) 45.68.44.96. Télécopie: (331) 45.68.55.83. Adresse électronique: a.abid@unesco.org

Atelier régional sur les services de bibliothèque scolaire en Asie du Sud-Est

QUELQUE 25 experts invités, venus de huit pays du Sud-Est, de la Chine, de la Norvège et des Pays-Bas, se sont réunis à Bangkok en septembre 2003 avec des représentants de l'IFLA et de l'UNESCO. Ce séminaire était le troisième d'une série de réunions visant à permettre aux participants de confronter leurs expériences, de mieux se familiariser avec les dernières évolutions de la bibliothéconomie scolaire à l'ère de l'information et de promouvoir le Manifeste IFLA/UNESCO des bibliothèques scolaires et les principes directeurs correspondants ainsi que le programme Information pour tous. Les réunions précédentes s'étaient tenues au Maroc (volume 29, n° 2, 2001) et à la Trinité (volume 31, n° 1, 2003).

Les manifestes IFLA/UNESCO des bibliothèques publiques et des bibliothèques scolaires et les principes directeurs correspondants ont contribué à améliorer le fonctionnement des bibliothèques dans la région de l'Asie du Sud-Est mais

une meilleure connaissance de ces principes et des mesures préconisées pourrait avoir un effet encore plus profitable sur l'orientation future des services que les bibliothèques rendent au public et aux écoles ainsi que sur l'orientation et les résultats professionnels du personnel des bibliothèques à tous les niveaux.

A partir des rapports de pays, les participants à l'atelier ont passé en revue l'état des bibliothèques scolaires dans la région, ce qui a permis de cerner les questions concrètes qui doivent être réglées pour répondre aux besoins des communautés, en particulier les enseignants, les parents et les élèves dans les différents pays. Le séminaire a aussi été l'occasion d'ouvrir un débat et de définir des orientations concernant la formulation des politiques et des programmes de formation dans les bibliothèques de la région.

Toute une série de recommandations s'adressant aux différentes parties prenantes — les participants

aux séminaires eux-mêmes, les administrateurs et directeurs d'établissement, les commissions scolaires et les organes des collectivités locales, les ministères et départements de l'éducation, les organisations régionales internationales — ont été formulées aux fins de mise en œuvre.

Ces recommandations peuvent se résumer comme suit :

- faire mieux connaître les objectifs du séminaire, notamment en traduisant le *Manifeste des bibliothèques scolaires* et les *Principes directeurs IFLA/UNESCO pour les bibliothèques scolaires* dans les langues locales afin que ces documents bénéficient d'une plus large diffusion ;
- favoriser l'élaboration de politiques et de plans d'action appropriés à travers des mesures dynamiques concernant le développement des bibliothèques scolaires et les prestations offertes ;
- agir en coopération plus étroite avec les administrateurs/directeurs d'établissement, les enseignants, le personnel et les parents, de façon à les tenir informés des activités et des contributions de la bibliothèque scolaire ;
- acquérir les compétences requises et suivre régulièrement les stages de perfectionnement ;

- élaborer et rendre publique une politique claire, globale et structurée concernant les services de bibliothèque scolaire, qui intègre l'apport des parties prenantes à tous les échelons et tienne compte des évolutions au plan international ;
- fournir les fonds nécessaires pour la mise en place, le développement et l'entretien de services de bibliothèque dans toutes les écoles ;
- proposer des programmes d'éducation formelle et d'éducation continue aux enseignants-bibliothécaires pour qu'ils acquièrent une qualification professionnelle ;
- inclure les bibliothèques scolaires dans l'infrastructure nationale d'information et dans les plans nationaux de développement ;
- faire en sorte que les bibliothèques scolaires soient reconnues comme des protagonistes et des parties prenantes dans la promotion de la lecture et de l'alphabétisation et dans les réseaux d'information au plan international.

Pour de plus amples informations, s'adresser à M. A. Abid, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone: (331) 45.68.44.96. Télécopie: (331) 45.68.55.83. Adresse électronique: a.abid@unesco.org

UNAL

(Réseau UNESCO de bibliothèques associées) Exemple de coopération réussie dans le cadre de l'UNAL

Le présent article, rédigé par deux membres de l'UNAL, est destiné à encourager les bibliothèques à adopter des modalités conjointes de coopération et, parallèlement, à essayer de convaincre d'autres bibliothèques de devenir membre de la famille des bibliothèques de l'UNAL.

La bibliothèque municipale (Mestska Kniznica) de Hlohovec (Slovaquie) est une bibliothèque publique qui offre ses services aux habitants de la ville et des zones environnantes. Chaque année, la bibliothèque accueille quelque 5 000 lecteurs inscrits et 45 000 visiteurs. Ses prêts sont évalués à 130 000 à partir d'une collection de 88 000 livres et autres documents. La bibliothèque est membre de l'UNAL depuis août 1993.

Solska Knjiznica de l'école primaire Ob Dravinji à Slovenske Konjice (Slovénie) dessert pour l'essentiel les élèves et les enseignants de cette

école, mais elle est aussi ouverte au public. Ses utilisateurs sont donc potentiellement quelque 600 élèves, 50 enseignants et environ une cinquantaine de personnes extérieures à l'école. Sa collection contient environ 11 000 livres et autres articles et documents. La bibliothèque est membre associé du catalogue informatisé commun de Slovénie, le COBISS. Elle organise diverses activités dans la bibliothèque, essentiellement pour les enfants et, deux fois par an, elle s'ouvre largement au public adulte. La bibliothèque est membre de l'UNAL depuis septembre 1993.

Les premiers contacts ont eu lieu grâce à une lettre cordiale de Primoz Krivec, notre collègue et bibliothécaire de Slovenske Konjice, dans laquelle il décrivait la bibliothèque, la ville et la Slovénie. Il proposait une coopération entre nos bibliothèques, proposition qui a été acceptée avec enthousiasme.

Dans nos premières lettres, nous avons échangé

des informations sur nos pays, nos régions et, bien sûr, les services de bibliothèque dans nos pays respectifs. De temps à autre, nous échangeons des devinettes ou mieux encore des « jeux de mots ». Nous nous sommes aperçus, par exemple, que nous utilisons le même mot « Slovenka » pour décrire une femme slovaque ou une femme slovène. Ultérieurement, la bibliothèque municipale de Hlohovec nous a envoyé quelques livres en anglais, que nous avons demandés par l'intermédiaire de UNAL INFO. En 1995, nous avons organisé une grande exposition intitulée « *Livres slovènes et illustrations de Marija Prelog* ». Cette exposition présentait des auteurs slovènes de notre région. Son objectif était de faire connaître aux Slovaques, et aux habitants de Hlohovec en particulier, la créativité des gens qui vivent et/ou travaillent dans la région de Slovenske Konjice, par la littérature, l'art et la créativité des élèves de l'école primaire « Ob Dravinji », siège de cette bibliothèque. Nous avons envoyé une invitation à Hlohovec et la réponse a été une agréable surprise: « Venez avec votre exposition à Hlohovec ».

En mars 1996, nous nous sommes rencontrés en personne à l'occasion de l'ouverture de l'exposition du livre slovène à Hlohovec. L'exposition a été transportée à Hlohovec en autobus où avaient pris place de nombreux enfants et enseignants de l'école primaire « Ob Dravinji ». Nos amis de Slovaquie ont passé trois jours très remplis à Hlohovec. Le Directeur de l'école slovène a établi des relations entre son école et la deuxième école primaire de Hlohovec et les enfants ont été accueillis dans des familles. Primoz a eu une réunion avec des bibliothécaires slovaques; des entrepreneurs de Slovenske Konjice ont rencontré leurs homologues de Hlohovec, les maires des deux villes ont aussi eu des entretiens; enfin, les gens de Hlohovec ont eu l'occasion de parler avec leurs hôtes slovènes de leurs pays, de leurs coutumes, etc. C'est ainsi que l'on construit un monde sans guerre: en se connaissant mieux.

Ces trois jours ont été le point de départ de nouvelles amitiés, qui se sont maintenues jusqu'à aujourd'hui. Par exemple, des groupes folkloriques de Hlohovec, de Slovenske Konjice et de Zrece entretiennent des relations amicales, se rendent visite chaque année et organisent des représentations communes.

En 1997 a été lancé le concours artistique international « *EX-LIBRIS HLOHOVEC* » pour enfants âgés de 12 à 15 ans. Les enfants de l'école primaire Ob Dravinji ont pris part à ce concours dès la première année. Cela a aussi été l'occasion de renforcer la coopération. Les Slovènes viennent à Hlohovec pour prendre part à la finale du concours et l'exposition se déplace à Slovenske Konjice.

Ainsi, la coopération a eu de très bons résultats,



*Ex-Libris Hlohovec septembre 2003
Inauguration - Musique folklorique de la famille Hesko*

et a donné lieu à quelques manifestations très positives telles que l'ouverture de la troisième année du concours Ex-Libris en 1999, avec deux expositions à Hlohovec et un programme d'ouverture commun slovène-slovaque. La première concernait l'exposition des œuvres primées au concours Ex-Libris et l'autre, une exposition concernant « l'humour dans la littérature slovène », préparée par la partie slovène. Un autre exemple a été un spectacle de danse par des enfants de l'école primaire Ob Dravinji, à l'occasion du 25^e anniversaire de la 2^e école primaire de Hlohovec au cours de notre visite à Hlohovec l'année dernière.

A l'ère de l'Internet et de la mondialisation, il ne faut pas négliger une occasion très importante: le contact social d'habitants des deux pays, et en particulier de jeunes. Pour eux, et pour la coopération en général, les échanges d'élèves ont été et continuent à être d'une extrême importance. Au fil des années, les deux bibliothèques et écoles ont été très efficaces dans ce domaine. Aujourd'hui, des amitiés de longue date continuent à se développer et certaines familles des deux villes sont désormais très liées. Les gens des deux villes se connaissent mieux et c'est bien la condition d'une culture de la paix, d'une compréhension multiculturelle et d'une promotion de l'égalité entre tous les peuples de la terre. Telle est la contribution de ces deux bibliothèques à l'avenir de nos communautés.

Comme nous l'avons déjà dit, si les nations du monde entier essayaient de se connaître par l'intermédiaire de leur culture, d'égale à égale, et de s'écouter mutuellement, il n'y aurait pas de guerre.

Primoz Krivec, Slovaquie et Helena Pekarovicova, Slovaquie.

Pour de plus amples renseignements sur l'UNAL, veuillez prendre contact avec Mme Joie Springer, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone: (331) 45.68.44.97. Télécopie: (331) 45.68.55.83. Adresse électronique: j.springer@unesco.org

La bibliothèque, un pôle d'attraction touristique ?

L'IDÉE d'attirer les touristes vers les bibliothèques n'est pas nouvelle, mais elle demeure insuffisamment exploitée. La bibliothèque peut-elle devenir une destination touristique à part entière ? Peut-être avec un peu de planification et de concertation dans le cadre d'un partenariat entre bibliothèques, ministère de la culture et office du tourisme, les touristes seraient-ils plus nombreux à visiter les bibliothèques lors d'un voyage à l'étranger, découvrant ainsi un aspect vivant de la culture locale. Les musées sont bien un haut lieu du tourisme, pourquoi n'en irait-il pas de même des bibliothèques publiques ?

Le visiteur curieux y gagnerait une occasion d'entrer en contact avec la population locale et de voir les collections que renferme la bibliothèque, y compris les œuvres d'auteurs locaux. Pour leur part, la bibliothèque et la population concernée pourraient donner de la culture locale une idée plus profonde, plus complète et plus authentique que celle que l'on peut se faire en visitant les endroits touristiques habituels : espaces de loisirs, casinos, boutiques, musées.

Telle est la proposition que l'on a entrepris de vérifier lors d'un voyage dans la région des Caraïbes, en se rendant dans les bibliothèques publiques de Curaçao et Port of Spain (Trinité) fin octobre 2003.

A quelques pas du centre ville, se dresse la structure moderne, à plusieurs étages, qui abrite la bibliothèque publique de Willemstad.

Dans le vaste hall d'entrée, équipé de tables de lecture, de nombreux quotidiens sont à la disposition de visiteur, avant même l'ouverture de la bibliothèque à 10 heures. Passé le seuil, une petite exposition sur le patrimoine culturel évoque la cloche de l'école et le rôle qu'elle a joué au siècle précédent comme « important instrument de discipline ».

Dans la bibliothèque climatisée, la plupart des ouvrages sont en néerlandais, mais on en trouve aussi quelques-uns en espagnol et en anglais, rangés sur des étagères accessibles, disposées autour d'un noyau central d'ordinateurs reliés à l'Internet, près du bureau des références. Selon le/la documentaliste, la bibliothèque était déjà fréquentée par des groupes de touristes venus des nombreux bateaux de croisière qui font escale à proximité. Cependant, faute de coordination, leurs visites coïncidaient rarement avec les heures d'ouverture de la bibliothèque et celle-ci n'avait pas de présentation particulière à proposer aux touristes de passage. La bibliothèque possède certes une section comprenant un large éventail de

matériel sur les Antilles néerlandaises et les îles Caraïbes, mais pour l'heure elle consacre l'essentiel de son attention et de ses ressources aux jeunes et aux moyens de les ramener à la bibliothèque. La question du tourisme pourrait recevoir une plus grande attention dans la mesure où la bibliothèque fait déjà beaucoup d'efforts pour les enfants et la communauté. L'ouverture aux touristes conférerait en outre une dimension plus large à la notion de communauté.

L'idée de faire une plus large place aux bibliothèques dans les plans stratégiques de promotion du tourisme a également été évoquée avec l'Office du tourisme de Curaçao qui l'a bien accueillie, voyant dans cette institution une source d'information locale qu'il convenait de faire connaître. Il s'agirait d'imprimer dans l'esprit du visiteur l'idée que la bibliothèque est une destination qui vaut le détour.

L'édifice spectaculaire de la bibliothèque publique centrale qui vient d'ouvrir au cœur de Port of Spain est le siège de l'administration de la Bibliothèque nationale et du système d'information de Trinité-et-Tobago (NALIS) (<http://www.nalis.gov.tt/publ.html>). Cette gigantesque structure de sept étages abrite une immense collection d'ouvrages flambant neufs et présente plusieurs expositions culturelles sur des thèmes d'actualité.

Les expositions montrent divers aspects de la société de Trinidad et des Caraïbes avec une extraordinaire richesse de formes et de contenus. La gestion des cartes personnelles de bibliothèque, la vérification des entrées et sorties des livres et le fonctionnement des machines à photocopier sont automatisés. Dix centres multistations d'ordinateurs reliés à l'Internet ont été répartis dans la seule section adultes, et quelques-uns dans les autres parties de la bibliothèque. Les visiteurs non résidents ont gratuitement accès à différents services de la bibliothèque, y compris l'Internet, sur simple inscription.

L'idée d'ajouter les bibliothèques au programme de visite des touristes, aux côtés des musées a été accueillie avec enthousiasme.

Encore faut-il que la direction de chaque bibliothèque la juge suffisamment intéressante et prioritaire pour justifier l'effort à consentir. En effet, l'intérêt porté à un nouveau public risque de détourner l'attention des publics actuels. Cependant, l'effort peut être conçu de façon à renforcer en fait la mission générale de la bibliothèque (surtout si les nouveaux services proposés s'adressent à de nombreux publics) et modulé en fonction des ressources de chaque bibliothèque.

Il faudrait par exemple :

- mettre en place une petite zone consacrée à des thèmes susceptibles d'intéresser les visiteurs étrangers (mais aussi les résidents). Les réunions en cours dans l'île sur des questions telles que le VIH/sida peuvent en être la source d'inspiration ;
- élaborer une fiche d'information (horaires, histoire, configuration, ressources, etc., de la bibliothèque) ainsi qu'un marque-page que les visiteurs peuvent ajouter à une collection. (On peut même suggérer un don pour compenser les frais en échange d'un marque-page, surtout dans les bibliothèques qui voient passer un grand nombre de touristes) ;
- consacrer une étagère aux auteurs locaux. Ce serait un moyen non seulement de sensibiliser les touristes à l'apport littéraire de ces auteurs (et de les encourager à les lire dans une optique nouvelle), mais aussi d'inciter les jeunes à écrire, en mettant un public international à portée de leurs mains ;
- mettre en valeur d'autres collections spéciales, portant sur l'histoire, la culture, les archives généalogiques et les contributions scientifiques et commerciales ;
- proposer un programme de lecture ou d'histoires à raconter aux enfants (notamment avec la participation des enfants de l'endroit visité) ;
- proposer aux jeunes adultes des livres intéressants dans la langue locale qu'ils étudient éventuellement à l'école chez eux ;
- décrire l'architecture du bâtiment de la bibliothèque et la population vivant dans les alentours ;
- donner la possibilité de poser aux bibliothécaires des questions présentant un intérêt particulier pour les visiteurs étrangers (et consigner ces questions en tant qu'elles témoignent des perceptions et préoccupations des étrangers) ;
- proposer aux visiteurs enseignants, bibliothécaires et membres de professions apparentés des ressources qu'ils peuvent utiliser comme matériel de référence une fois de retour dans leur pays.

On peut aussi aller plus loin en créant une section où les jeunes visiteurs étrangers trouveraient des renseignements sur les possibilités de bénévolat à la bibliothèque ou ailleurs sur l'île. Cette idée

intéresserait en particulier les jeunes étrangers qui désirent revenir pour acquérir une connaissance pratique du pays. On pourrait également programmer des visites de groupes de touristes, par exemple à partir des bateaux de croisière, et organiser avec des élèves du secondaire un débat où les questions posées de part et d'autre favoriseraient la connaissance et la compréhension interculturelles. Un bibliothécaire, ou un volontaire un tant soit peu rompu à ce genre d'exercice, animerait le débat.

En tout état de cause, une bibliothèque qui désire explorer les possibilités d'interaction avec des visiteurs étrangers peut fort bien amener les jeunes à réfléchir à la question et à suggérer des idées dont ils pourraient prendre en charge la réalisation. Si le but est de ramener les jeunes vers la bibliothèque, l'un des moyens d'y parvenir serait de les associer à la réflexion sur la façon de faire de cette institution un pôle d'intérêt pour les touristes.

Pour leur part, les touristes pourraient faire don à la bibliothèque des livres qu'ils ont fini de lire pendant leur voyage (au lieu de les laisser à l'hôtel). Ils pourraient également remplir, à la demande de la bibliothèque, des questionnaires permettant de recueillir des renseignements sur les visiteurs, leurs questions, leurs suggestions ainsi que des réactions. À tout le moins, les touristes repartiraient de l'île en emportant avec eux une image vivante de l'endroit, de sa population et de ses ressources.

Ainsi, les bibliothèques peuvent-elles drainer les touristes ? La possibilité existe, il reste à la concrétiser. Certes, la décision de s'ouvrir aux touristes, ou à tout autre groupe d'éventuels usagers, appartient à la direction de chaque bibliothèque. L'idée mérite fort cependant d'être creusée dans le cadre des missions énoncées dans le Manifeste de l'UNESCO pour les bibliothèques publiques. Le rôle des bibliothèques en général et leur ouverture aux touristes peuvent également être envisagés dans le cadre de l'élaboration d'une politique culturelle émergente.

M. John R. Whitman vit à Wellesley (Massachusetts). Il étudie les modalités selon lesquelles les bibliothèques et les centres communautaires pourraient entreprendre de dispenser un enseignement supérieur sur les questions d'intérêt mondial. On peut le joindre à l'adresse suivante: johnwhitman@surveytools.com

MÉMOIRE DU MONDE



Vingt-trois inscriptions nouvelles sur le Registre

A l'issue de la sixième réunion du Comité consultatif international du programme Mémoire du monde, qui s'est tenue à Gdansk (Pologne), le Directeur général de l'UNESCO a approuvé une inscription de 23 nouvelles collections historiques sur le Registre de la Mémoire du monde qui compte ainsi désormais un total de 91 inscriptions. De ce fait, 12 pays nouveaux ont pris place dans le Registre: l'Arabie saoudite, la Barbade, le Brésil, le Chili, la France, le Kazakhstan, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Serbie-et-Monténégro, le Tadjikistan, la Thaïlande et l'Uruguay. Le Registre a été créé en 1997 pour préserver et promouvoir le patrimoine documentaire de valeur universelle.

L'ensemble des inscriptions et des candidatures peut être consulté sur le site de la Mémoire du monde (www.unesco.org/webworld/mdm).

Les nouvelles inscriptions sont les suivantes :

Allemagne - *Manuscrits enluminés de la période ottonienne réalisés au monastère de Reichenau (lac de Constance)*

Il s'agit d'un ensemble dispersé de 10 manuscrits, représentatif de l'enluminure de la période ottonienne en Allemagne (sous l'Empereur Otton III (983-1002) et son successeur Henri II (1002-1024)). Les enluminures des manuscrits de Reichenau sont des miniatures représentant des scènes de la vie du Christ et des portraits des empereurs.

Arabie saoudite - *La première inscription islamique (en coufique)*

Une inscription figure sur un bloc de grès rouge situé au nord-ouest de l'Arabie saoudite, sur l'ancienne route commerciale et de pèlerinage reliant la ville des débuts de l'islam, al-Mabiyat, à Madain Saleh. Il s'agit de l'inscription islamique la plus ancienne découverte à ce jour. Elle mentionne la date de la mort du second calife de l'islam, Omar Ibn al-Khattab, en l'an 24 de l'hégire (correspondant à 644 ap. J.-C.).

Autriche - *Atlas Blaeu - Van der Hem*

Ouvrage du XVII^e siècle, de Laurens Van der Hem (1621-1678) comportant les 50 volumes de l'Atlas qui contiennent plus de 2400 cartes, gravures, dessins, plans d'architecte et portraits, pour la plupart peints par des artistes renommés, et une série de quatre volumes initialement destinés à la Compagnie hollandaise des Indes orientales.

Barbade - *Patrimoine documentaire des esclaves des Caraïbes*

Il s'agit d'un corpus exceptionnel de documents relatifs à la vie des esclaves des Caraïbes tout au long des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles qui est conservé au Musée-Société historique de la Barbade. Cette collection est une source inestimable d'informations pour les chercheurs étudiant l'histoire de la Barbade, considérée comme un modèle du développement de l'économie de plantation dans les Caraïbes et en Amérique du Nord.

Brésil - *La collection de l'Empereur: la photographie brésilienne et étrangère dans le Brésil du XIX^e siècle*

Il s'agit d'une collection exceptionnelle de 21 700 photographies rassemblées par l'Empereur



Pedro II en 1891 et léguées par lui à la Bibliothèque nationale du Brésil. Plus importante collection de photographies en Amérique latine, ce fonds rassemble des clichés datant des origines de la photographie qui sont représentatifs de nombreux domaines de l'activité humaine.

Chili - *Archives
des droits de l'homme*

Ces archives, qui regroupent plusieurs fonds d'archives des organisations de défense des droits de l'homme en activité durant la période de la dictature militaire (1973 à 1989), contiennent un registre photo, des cassettes et des vidéos, des coupures de presse et d'autres documents sur les violations des droits de l'homme durant cette période.

Chili - *Fonds des jésuites
d'Amérique*

Ce fonds contient plus de 128 000 pages de documentation des jésuites sur l'histoire de l'Occident, l'empire espagnol des XVII^e et XVIII^e siècles et du début du XIX^e siècle ainsi que des inventaires des biens des jésuites. La collection est divisée en huit sections correspondant chacune à un pays et comporte des informations sur d'autres pays dans un volume plus petit de documentation.



Chine - *Manuscrits anciens
de littérature Dongba des naxi*

Mille volumes de différents contenus et sur des sujets divers, s'étalant de l'an 30 environ à la dynastie Tang, dans une écriture pictographique de plus de 2 000 caractères, seule écriture de ce type encore vivante. Les thèmes abordés sont la politique, la philosophie, l'économie, les affaires militaires, la culture, l'astronomie, l'agriculture, etc.

France - *Déclaration des droits
de l'homme et du citoyen
de 1789-1791*

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, dont l'inscription était proposée conjointement par la Bibliothèque nationale de France et les Archives nationales, est un jalon symbolique de valeur universelle dans l'évolution des droits de l'homme. Il existe six versions différentes de la Déclaration, dont les dates s'échelonnent entre le début des débats sur son adoption et la promulgation de la Constitution française en 1791. L'inscription concerne la Déclaration des droits de l'homme du 3 novembre 1789 accompagnée d'une note et des lettres patentes signées par le roi Louis XVI portant approbation du texte de la Déclaration et différents décrets adoptés par l'Assemblée nationale entre août et novembre de cette même année.

Kazakhstan - *Collection de manuscrits de Khoja Ahmed Yasawi*

Trois manuscrits en langue turque médiévale (chagataï) datant du XVII^e siècle témoignent de la grande influence qu'ont exercé Khoja Ahmed Yasawi et ses successeurs sur le développement de la culture spirituelle des Turcs anciens et l'essor de la langue et de la littérature turques.

Luxembourg - *The Family of Man*

L'exposition de photographies montée par Edward J. Steichen en 1955 pour le Musée d'art moderne de New York (MoMA) est composée de 503 photographies prises par 273 photographes, professionnels et amateurs, célèbres et inconnus, de 68 pays. Cette exposition dont on a dit qu'elle était la « plus grande entreprise photographique de tous les temps » a influencé par son esprit et sa facture des générations de photographes, d'écrivains et autres artistes.

Mexique - *Los Olvidados*

Le négatif original en nitrate de cellulose du film de Luis Buñuel *Los Olvidados*, qui date de 1950, est un des grands classiques du cinéma mondial. C'est un film qui a été projeté dans toutes les salles du monde et continue de l'être et qui a eu beaucoup d'influence sur le « réalisme socialiste » au cinéma. Le film a fait scandale car il montrait des enfants des rues en milieu urbain devenant criminels par la faute de la société, autrement dit un mal social qui n'a pas disparu.



Pays-Bas - *Archives de la Compagnie hollandaise des Indes orientales*

Les 25 millions de pages d'archives de la Compagnie hollandaise des Indes orientales, plus grande compagnie de commerce européenne du début des temps modernes opérant en Asie, contiennent des éléments relatifs à l'histoire locale, politique et commerciale de l'Asie et de l'Afrique au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Elles sont conservées aux Pays-Bas et dans les anciens centres administratifs de la compagnie à Jakarta, Colombo, Chennai et le Cap. Elles comprennent des inscriptions sur pierre, des manuscrits sur feuilles de palmier et écorce ainsi que des chroniques imprimées des tribunaux, des correspondances commerciales, des cartes et des dessins.

Pays-Bas - *Bibliothèque des Ets Haim - Livraria Montezinos*

Les collections de la bibliothèque sont composées de 30 000 ouvrages imprimés (datant de 1484 à nos jours) et de 500 manuscrits (datant de 1282 au XX^e siècle) sur tous les aspects des études et de l'histoire culturelle juives. Les collections sont conservées dans les locaux de la synagogue portugaise d'Amsterdam et portent sur toute l'étendue de la culture juive séfarde.

Philippines - *Archives sonores de la révolution populaire philippine*

La collection d'enregistrements sonores composés de 44 cassettes audio (61 heures et 33 minutes) et



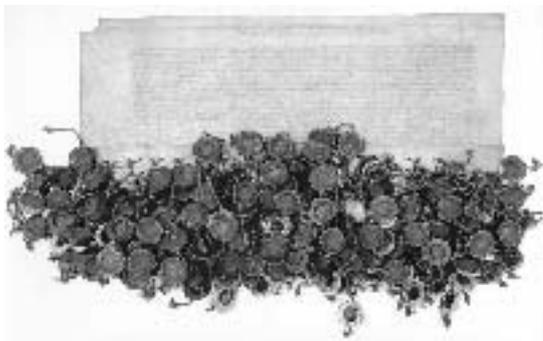
d'un minidisque (25 minutes) contient les émissions radiophoniques quotidiennes des stations de radio publiques, privées et confessionnelles qui ont émis pendant les quatre jours en 1986 où un soulèvement populaire pacifique a renversé la dictature en opposant victorieusement à une dangereuse rébellion militaire sans faire usage des armes et sans perte de vies humaines.

Pologne - *Confédération générale de Varsovie*

Témoignage exceptionnel d'un compromis démocratique, ce document proclame la tolérance religieuse pour les nobles polonais dans le cadre d'un pacte consensuel destiné à maintenir la paix sociale et à préserver l'union entre la Pologne et la Lituanie. Plus de 200 sceaux sont apposés sur le parchemin qui sont autant de témoignages de l'engagement personnel des nobles envers la Confédération garantissant la tolérance religieuse et l'unité de l'État.

Pologne - *Vingt et une Revendications, Gdansk, août 1980: naissance du syndicat Solidarnosc - un mouvement social de masse*

Écrites sur des panneaux de bois, les 21 Revendications sont l'œuvre du Comité de grève créé en août 1980 à Gdansk qui a été l'embryon du syndicat Solidarnosc, premier syndicat libre au sein du bloc communiste. Ce tournant politique a conduit aussi à la création de syndicats libres, à l'abolition de la censure et à la libération des prisonniers politiques, autant de choses qui ont transformé le cours de l'histoire en Pologne, en Europe et dans le monde.



Serbie-et-Monténégro - *Archives Nikola Tesla*

Ces archives constituent une collection unique de manuscrits, photographies, documents scientifiques et brevets, indispensable à l'étude de l'histoire de l'électrification. Les inventions de Tesla ont joué un rôle fondamental dans la mise au point de nombreuses technologies actuelles, au nombre desquelles figurent la radio, le radar, la télévision, des moteurs de toutes sortes et l'informatique. Les archives, à Belgrade, regroupent une collection de 160 000 pages de brevets, de correspondance scientifique, d'articles scientifiques, de manuscrits, de dessins techniques, de mesures scientifiques et de documents personnels et juridiques, ainsi que plus de 1 000 photographies originales des expériences et des inventions de Tesla.

Tadjikistan - *Manuscrit tadjiko-persan du XIV^e siècle*

Exemple exceptionnel de la littérature classique, il s'agit du manuscrit le plus ancien contenant les œuvres complètes (« Kulliyat ») de l'écrivain renommé tadjiko-persan Ubayd Zakoni ainsi que les « Gazalliyat » du célèbre poète Hafiz Sherazi. Le manuscrit est conçu de façon spéciale, les poèmes de Hafiz entourant le texte d'Ubayd Zakoni.

Tanzanie - *Collection de manuscrits et de livres arabes*

Une collection de plus de 800 livres et manuscrits, datant pour certains d'entre eux de plus de 300 ans, permet de mieux connaître divers aspects de l'islam, de la littérature et de la rhétorique arabes, ainsi que l'histoire des idées à Zanzibar et en Afrique de l'Est.

Thaïlande - *Inscriptions du roi Rama Kambeng*

Une stèle en siltite datant de 1292 ap. J.-C. porte sur ses quatre côtés les inscriptions en langue thaï et écriture sukhotaï les plus anciennes que l'on connaisse. La valeur de ces inscriptions en tant que document historique a été démontrée lorsqu'elles ont été utilisées, avec succès, pour soutenir la proposition de la Thaïlande d'inscrire la ville historique de Sukhotai et les villes historiques associées sur la Liste du patrimoine mondial en 1991.

Turquie - Manuscrits de
la Bibliothèque Süleymaniye:
les œuvres d'Ibn Sina

Il s'agit de la collection complète des manuscrits, dont certains remontent au X^e siècle, des œuvres d'Abdallah Ibn al-Hassan al-Ali Ibn Sina (980-1038), aussi connu sous le nom latin d'Avicenne. Ces manuscrits sont uniques et certains d'entre eux sont particulièrement précieux du fait des styles calligraphiques, des enluminures, des miniatures, des illustrations et des reliures qu'ils présentent.

Pour tout renseignement complémentaire sur le Registre de la Mémoire du monde, s'adresser à M^{me} Joie Springer, CI/INF, UNESCO, 1, rue

Uruguay - Disques originaux
de Carlos Gardel - Collection Horacio
Loriente (1913-1935)

Cette collection privée de 800 disques originaux de Carlos Gardel, dans leurs pochettes originales en papier, est la plus complète d'Uruguay. Elle recouvre les 29 genres musicaux et les différents styles qui constituent le répertoire de Gardel, sauvegardant ainsi la voix unique et le talent artistique du chanteur et acteur de cinéma qu'il fut.

Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone: (331) 45.68.44.97. Télécopie: (331) 45.68.55.83. Adresse électronique: j.springer@unesco.org

ÉDUCATION À L'INFORMATION

Vers une société formée à la maîtrise de l'information

LES inégalités entre les nations et les personnes au sein de la société de l'information actuelle ont été au cœur d'une réunion historique organisée à Prague (République tchèque) en septembre 2003. Quarante participants, venus de 23 pays différents et représentant les sept grandes régions géographiques du monde, se sont réunis pour débattre de l'éducation à l'information.

Organisée par la National Commission on Libraries and Information Science (NCLIS) et le National Forum on Information Literacy des États-Unis, avec le soutien de l'UNESCO, la réunion a entrepris de relever un défi majeur, à savoir définir les moyens de permettre à chacun de tirer profit des ressources et des technologies existantes en matière d'information et de communication à l'ère de l'Internet.

A ce jour, les progrès des technologies de l'information et de la communication n'ont fait qu'accroître l'écart entre les riches et les pauvres en information. D'après les participants à la réunion de Prague, trois éléments se révèlent nécessaires pour améliorer cette situation:

1. l'accès effectif aux technologies de l'information et de la communication;
2. le libre accès aux informations nécessaires;
3. la formation de l'ensemble des citoyens à l'information.

Ils ont convenu que la formation des citoyens à l'information est indispensable à la mobilisation

d'une société civile active et à la création d'une main-d'œuvre compétitive.

L'éducation à l'information a été définie comme portant sur la capacité d'identifier, de localiser, d'évaluer, d'organiser et de créer, d'utiliser et de communiquer efficacement des informations face à des situations ou problèmes donnés. Les participants ont conclu que l'éducation à l'information constituait un droit humain fondamental dans l'optique de l'éducation tout au long de la vie.

L'éducation à l'information est un préalable indispensable à une participation véritable à la société de l'information. La création d'une société de l'information est elle-même déterminante pour le développement social, culturel et économique des nations et des communautés, des institutions et des individus, au XXI^e siècle et dans les siècles à venir. Selon la Division de l'éducation de base de l'UNESCO, l'éducation à l'information devient une composante de plus en plus importante non seulement des politiques et des stratégies éducatives, mais aussi des politiques générales visant à promouvoir le développement humain. La NCLIS a fait la synthèse des vues exprimées en soulignant que l'information proprement dite, ressource essentielle de la société de l'information émergente, devrait être à l'origine de mutations multiples. Or, sans l'éducation à l'information, la société de l'information ne pourra jamais exploiter totalement ses potentialités et gardera un caractère utopique.

Les participants ont élaboré « *La Déclaration de Prague: vers une société formée à la maîtrise de l'information* » (voir ci-après). Ils ont en outre recommandé que les progrès réalisés et les perspectives qui s'offrent en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de la réunion soient évalués par un congrès international sur l'éducation à l'information au cours du premier semestre de 2005, et que la possibilité de prendre en compte l'éducation à l'information dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) soit examinée par la communauté internationale.

Plus de 30 communications ont été préparées par des participants à la réunion de Prague et ont servi de base aux débats. Des versions résumées et intégrales des communications sont accessibles à l'adresse suivante: <http://www.nclis.gov/libinter/infolitconf&meet.html>. Le rapport complet de la réunion de Prague accompagné de l'ensemble des recommandations sera disponible en décembre 2003.

Woody Horton, *National Commission on Libraries and Information Science des États-Unis (NCLIS)*.

La Déclaration de Prague « Vers une société formée à la maîtrise de l'information »

NOUS, participants à la Réunion d'experts sur l'éducation à l'information organisée, avec le soutien de l'UNESCO, par la National Commission on Libraries and Information Science et le National Forum on Information Literacy des États-Unis et tenue à Prague (République tchèque) du 20 au 23 septembre 2003, représentant 23 pays des sept principaux continents, proposons les principes de base suivants en matière d'éducation à l'information:

- la création d'une société de l'information est déterminante pour le développement social, culturel et économique des nations et des communautés, des institutions et des personnes, au XXI^e siècle et dans les siècles à venir;
- l'éducation à l'information porte sur la connaissance par chacun de ses aspirations et de ses besoins en matière d'information, ainsi que sur la capacité d'identifier, de localiser, d'évaluer, d'organiser et de créer, d'utiliser et de communiquer efficacement des informations face à des situations et problèmes donnés; elle est un préalable indispensable à une participation véritable à la société de l'information et relève du droit humain fondamental à l'éducation tout au long de la vie;
- l'éducation à l'information, associée à l'accès à l'information essentielle et à l'utilisation effective des technologies de l'information et de la communication, joue un rôle capital dans la réduction des inégalités au sein des populations et des pays de même qu'entre eux, et dans la promotion de la tolérance et de la compréhension mutuelle grâce à l'utilisation de l'information dans des contextes multiculturels et multilingues;
- les gouvernements devraient élaborer des programmes interdisciplinaires efficaces visant à

promouvoir l'éducation à l'information à l'échelon national, en tant que mesure destinée à combler le fossé numérique grâce à la création de citoyens formés à l'information, d'une société civile active et d'une main-d'œuvre compétitive;

- l'éducation à l'information intéresse tous les secteurs de la société et devrait être adaptée par chacun d'entre eux à ses besoins et contextes spécifiques;
 - l'éducation à l'information devrait faire partie intégrante de l'Éducation pour tous, et être ainsi à même de contribuer de façon décisive à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies et au respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Dans le contexte défini ci-dessus, nous soumettons à l'examen urgent des gouvernements, de la société civile et de la communauté internationale les recommandations pratiques suivantes:

- il conviendrait que le rapport de la Conférence de Prague tenue en septembre 2003 fasse l'objet d'études et que ses recommandations, plans stratégiques et initiatives en matière de recherche soient mis en œuvre rapidement, selon les besoins (le rapport sera diffusé en décembre 2003);
- il conviendrait que les progrès réalisés et les perspectives qui s'offrent en ce qui concerne l'application des recommandations ci-dessus soient évalués par un congrès international sur l'éducation à l'information, qui pourrait être organisé au cours du premier semestre de 2005;
- il conviendrait que la possibilité de prendre en compte l'éducation à l'information dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) soit examinée par la communauté internationale.

Programme d'initiation à l'information de l'UNESCO

L'UNESCO travaille à la mise en place d'un cadre conceptuel, avec des objectifs, stratégies et activités qui seront définis dans les années à venir. Le Programme vise à développer à la fois le sens critique et la participation active en donnant aux utilisateurs des sources d'information la possibilité de les interpréter et de procéder à des jugements en connaissance de cause.

Savoir lire l'information fait partie du droit fondamental de tout un chacun à exercer sa liberté d'expression et de son droit à l'information; c'est une compétence essentielle si l'on veut bâtir et maintenir la démocratie. Bien que, d'un pays à l'autre, il faille prendre en compte les disparités de nature et de développement en ce qui concerne les compétences face à l'information, celles-ci doivent à chaque fois que c'est possible être inscrites dans les programmes nationaux d'enseignement ainsi que dans les programmes d'enseignement supérieur, d'éducation non formelle et d'éducation tout au long de la vie.

L'initiation à l'information est souvent confondue avec l'alphabétisation numérique. Il importe donc de souligner que s'il est essentiel d'être conscient de l'utilité de l'information, de savoir

repérer les sources disponibles et d'acquérir les compétences permettant d'y puiser, une fois que l'information a été obtenue, il faut en faire une évaluation critique pour pouvoir efficacement l'utiliser.

Dans les deux années à venir, l'UNESCO envisage notamment de lancer une campagne internationale de sensibilisation et de créer une alliance internationale pour l'initiation à l'information. Pour compléter ces activités, des spécialistes de la question seront réunis pour élaborer et adopter une déclaration sur l'initiation à l'information à l'Ère numérique.

Parmi les autres activités prévues par l'UNESCO, on citera la préparation d'une introduction à l'initiation à l'information destinée aux enseignants et décideurs, ainsi que la constitution d'une collection internationale de matériels pédagogiques dans le domaine de l'initiation à l'information.

Pour plus d'informations, s'adresser à M. A. Abid, CI/INE, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone: (331) 45.68.44.96. Télécopie: (331) 45.68.55.83. Adresse électronique: a.abid@unesco.org

ARCHIVES

Documents électroniques

LES problèmes croissants que posent les documents électroniques, en particulier la question de leur recevabilité devant les tribunaux, sont abordés dans le cadre de la collaboration entre l'UNESCO et le Conseil international des archives (CIA), qui se sont conjointement attaqués à ce problème épineux. Un manuel pratique sur la gestion et la préservation des documents électroniques faisant foi et l'accès à ceux-ci est en cours de préparation, et l'UNESCO a chargé le CIA de procéder à une enquête mondiale sur la validité des documents électroniques, en accordant une attention particulière à la situation dans les pays en développement. De surcroît, le CIA organisera des séminaires de formation pour éduquer et sensibiliser les archivistes au problème de la préservation des documents électroniques faisant foi en particulier dans les archives d'État de pays en développement.

L'utilité de ce projet est d'autant plus évidente que les documents que les administrations produisent dans le monde entier sont de plus en plus sou-

vent disponibles uniquement en format électronique. D'où une évolution radicale des méthodes de gestion des documents et archives et la nécessité de stratégies nouvelles pour préserver la valeur probante des documents à des fins historiques et juridiques.

Certains des points essentiels à aborder sont le transfert des documents électroniques rendu nécessaire par l'évolution rapide des logiciels et du matériel électronique pour préserver leur valeur informationnelle et juridique, l'association des documents électroniques et des imprimés en tant que pièces judiciaires, l'évolution des méthodes d'examen et de destruction, l'évolution des règles d'accès aux documents, la nécessité d'adapter les cadres juridiques en vigueur et le développement de nouvelles qualifications professionnelles.

Cette question est également abordée dans la Charte sur la conservation du patrimoine numérique que la Conférence générale de l'UNESCO a adoptée à sa 32^e session. Toutefois, si la Charte se

présente comme une déclaration de principes axée sur les problèmes d'information et de sensibilisation, les problèmes techniques et pratiques sont abordés dans les « Principes directeurs sur la préservation du patrimoine numérique » établis à l'intention de l'UNESCO par la National Library

of Australia. Ces principes constituent un ouvrage de référence destiné à compléter la Charte.

La Charte a pour vocation d'aider à définir des politiques nationales qui permettront une préservation responsable du patrimoine numérique et un accès raisonnable à celui-ci.

XXXVII^e Conférence internationale de la table ronde des archives

Communiqué de presse sur les archives et les droits de l'homme

« *Il faut se rappeler son passé pour ne pas le répéter* ». C'est par ces mots que Mgr Desmond Tutu (ex-Président de la Commission sud-africaine Vérité et Réconciliation) a conclu son discours à la Conférence internationale de la table ronde des archives (CITRA) qui s'est tenue au Cap (Afrique du Sud) en octobre 2003 sur le thème *Archives et droits de l'homme*.

Les 168 participants, dont les directeurs d'archives nationales de 70 pays et les présidents d'associations professionnelles nationales et internationales d'archivistes, ont abordé les grands problèmes liés au rôle essentiel des archives dans les sociétés. Ils ont déclaré que, en particulier dans les pays en transition vers la démocratie, les archives revêtaient une importance fondamentale « comme preuves à l'appui des droits des victimes à la réparation, élément essentiel de la mémoire collective, moyen de déterminer les responsabilités en cas de violation des droits et fondement de la réconciliation et de la justice universelle ».

Plusieurs interventions stimulant la réflexion ont été faites lors de cette conférence sur des thèmes comme : « Les archives de la souffrance en Amérique latine », « Droits de l'homme, histoire orale et mémoire des peuples autochtones » et « Archives des services de sécurité des anciens régimes d'oppression ».

De nombreuses questions essentielles ont été abordées et examinées, notamment : Comment concilier la recherche de la vérité et le droit à la protection de la vie privée, le devoir de mémoire et le droit à l'oubli ? Comment garantir la conservation en lieu sûr de documents confidentiels toujours susceptibles d'être réutilisés ? Comment sensibiliser les organisations de défense des droits de l'homme à la nécessité de préserver durablement des sources qui sont irremplaçables et essentielles pour des individus et sociétés ? Comment venir en aide à des archivistes qui exercent leur mission éthique de préservation des documents dans des circonstances difficiles et parfois dangereuses ?

Organisée autour du thème « *Archives et droits de l'homme* », la conférence internationale a décidé

de prolonger ces débats par un ensemble d'initiatives et de projets concrets dans les mois et années à venir. En particulier, il a été décidé que les nombreuses sources d'archives publiques et privées sur l'histoire des violations des droits de l'homme seraient recensées et regroupées dans un guide dont la préparation serait confiée au Conseil international des archives (CIA). Le CIA doit aussi fonder un prix récompensant des institutions, organisations, associations ou particuliers qui apportent une contribution remarquable à la préservation ou à l'ouverture d'archives relatives aux droits de l'homme ou à la violation de ceux-ci. De surcroît, une exposition itinérante ou virtuelle sera organisée sur le thème « Archives et droits de l'homme ».

Les ministres chargés des archives dans neuf pays d'Afrique du Sud et de l'Est se sont réunis lors de la conférence et ont publié une « Déclaration commune sur les archives de l'Afrique ». Ils y soulignent l'importance du patrimoine archivistique de l'Afrique et la nécessité pour celle-ci de mettre en place les capacités nécessaires à la préservation et à la gestion des documents électroniques.

En août 2004, les archivistes se réuniront à Vienne (Autriche) pour le Congrès international des archives, qui rassemble la profession tous les quatre ans. Plusieurs tables rondes seront organisées sur le thème des archives et droits de l'homme. Les droits des citoyens, la liberté d'information et la nécessité de recueillir dans des documents la mémoire de toutes les couches de la société sont des préoccupations essentielles des archivistes, qui souhaitent mieux pouvoir être au service de leurs contemporains et des générations futures.

Pour plus d'informations, consulter le site Web du CIA (www.ica.org) ou s'adresser à Mme Perrine Canavaggio, Secrétaire du CITRA. Téléphone : (331) 40 27 61 10. Adresse électronique : canavaggio@ica.org

Pour plus d'informations sur les programmes d'archives, s'adresser à Mme Joie Springer, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 (France). Téléphone : (331) 45 68 44 97. Télécopie : (331) 45 68 55 83. Adresse électronique : j.springer@unesco.org

ARCHIVES AUDIOVISUELLES

Première Conférence caribéenne sur l'information audiovisuelle

La première Conférence caribéenne sur l'information audiovisuelle s'est tenue à la Jamaïque en novembre 2003 à la plus grande satisfaction de tous. Elle était organisée par la Bibliothèque nationale de Jamaïque avec le concours de la Fédération internationale des archives de télévision (FIAT/IFTA), de l'Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles (IASA) et de la Caribbean Broadcasting Corporation (CBC, la Barbade), avec l'appui financier de l'UNESCO. Cette Conférence faisait partie d'une série d'ateliers spécialisés sur les archives audiovisuelles organisés dans différentes régions du monde. Aux Caraïbes, la Conférence avait pour thème « Les archives audiovisuelles: histoire et patrimoine national », question d'une importance capitale dans la région où, en raison de l'oralité traditionnelle et du climat chaud et humide, la conservation matérielle et intellectuelle du patrimoine est extrêmement difficile.

Les points de vue aussi bien régionaux qu'internationaux ont été très présents dans les interventions des orateurs en plénière et dans les ateliers

qui ont porté sur toute la gamme des techniques d'archivage des documents audiovisuels, de la collecte de l'information à sa conservation et son utilisation.

Le retentissement de la Conférence a été tel que la décision a été prise de créer un Réseau caribéen sur l'information audiovisuelle (CAVIN). Un Comité de pilotage a été mis sur pied et chargé d'étudier la possibilité de créer un organe officiel des archives audiovisuelles dans la région des Caraïbes. Il s'est fixé comme premiers objectifs d'analyser la situation présente dans les Caraïbes et de susciter un intérêt et des efforts accrus en faveur de la préservation et de la protection du patrimoine et de l'histoire dans la région.

La prochaine Conférence caribéenne sur l'audiovisuel devrait avoir lieu à la mi-2005.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser à Mme Joie Springer, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone: (331) 45.68.44.97. Télécopie: (331) 45.68.55.83. Adresse électronique: j.springer@unesco.org

LOGICIELS

Éléments pour la collecte et la gestion des données

Le problème des migrations internationales est maintenant sur le devant de la scène mondiale et en conséquence, on s'intéresse de plus en plus à la question de la collecte des données sur ce point. On dispose de toutes sortes de données sur les migrations, qui sont exploitées de façon plus ou moins systématique bien que les informations et les données statistiques en la matière ne soient ni exhaustives ni entièrement comparables.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est chargée d'aider, avec le concours de ses partenaires de la communauté internationale, à résoudre les difficultés opérationnelles croissantes de la gestion des migrations, à faire progresser la connaissance des questions liées aux migra-

tions, à favoriser le développement économique et social par la migration et à défendre la dignité et la condition sociale des migrants. A cette fin, elle a organisé un atelier sur le thème: *Éléments pour la collecte et la gestion des données* afin de repérer les sources des données sur les migrations et d'établir un « modèle générique » pour la collecte et la gestion de ces données.

Au cours de cet atelier, une démonstration du logiciel international intégré pour la gestion et l'analyse statistique des données (IDAMS) de l'UNESCO a été faite car il pourrait répondre au besoin de logiciels pour la collecte et la gestion des données et en particulier pour la mise au point d'un « modèle générique » de collecte, d'application et de partage des données sur les migrations.

Cela pourrait déboucher sur une démarche nouvelle axée sur l'appropriation nationale et le renforcement des capacités, l'UNESCO apportant l'aide de ses experts qui ont participé à la production d'outils modernes multilingues et avancés de traitement de l'information, lesquels sont fournis gratuitement sur demande. Le logiciel est disponible en anglais, en français et en espagnol, les versions en arabe et en russe devraient sortir sous peu.

Une démonstration du logiciel Greenstone pour bibliothèque numérique a également eu lieu. Grâce à sa puissance de recherche et à son accès structuré, cet outil permet d'établir d'importantes collections de documents, qui peuvent ensuite être mises sur CD-ROM ou sur le Web.



Couverture: Bibliothèque numérique sur CD-ROM établie à l'aide du logiciel Greenstone

Deuxième séminaire régional de distributeurs d'IDAMS en Amérique latine et dans les Caraïbes

Le séminaire de distributeurs d'IDAMS en Amérique latine et dans les Caraïbes a été organisé par la Escuela Colombiana de Ingeniería (ECI) à Bogota en septembre 2003. Il se composait de séances de formation sur le thème « Introduction à WinIDAMS » et d'une présentation des fonctions et des caractéristiques actuelles du logiciel; l'objectif était aussi de revoir et parachever la traduction en espagnol de nouvelles sections du manuel de référence de WinIDAMS version 1.2.

Vingt et un participants venus de huit pays ont assisté à la présentation et aux séances de travail individuelles. Tous ont acquis des notions de base sur le logiciel et obtenu des certificats. En outre, de



brèves séances ont été consacrées à un débat sur divers sujets concernant la diffusion du logiciel, son développement futur et la coopération entre pays d'Amérique latine et des Caraïbes et l'UNESCO sur ces questions.

La traduction en espagnol du module d'autoformation « Introduction à WinIDAMS » a été revue. Elle est prête à être formatée en HTML et placée sur différents sites Web.

Le séminaire a largement permis de passer en revue les activités des distributeurs relatives au logiciel IDAMS et de discuter des activités actuelles et futures de coopération entre l'UNESCO et les distributeurs d'IDAMS dans la région. S'agissant de la politique de distribution, il a été confirmé que chaque distributeur national était autorisé à placer le logiciel et sa documentation sur un serveur à partir duquel il pourrait être téléchargé mais qu'il fallait néanmoins tenir un registre des demandes.

Pour plus de renseignements sur le logiciel IDAMS, prière de s'adresser à M. Jean-Claude Dauphin, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone: (331) 45.68.37.89. Télécopie: (331) 45.68.55.83. Adresse électronique: jc.dauphin@unesco.org ou Mme Thérèse Krukowska à la même adresse. Téléphone: (331) 45.68.38.96. Adresse électronique: t.krukowsk@unesco.org

INFOJEUNESSE

UN certain nombre d'activités de promotion de l'accès des jeunes aux TIC ont été mises en œuvre dans le cadre du programme INFOJEUNESSE de l'UNESCO.

Un séminaire régional de formation aux technologies de l'information à l'intention des animateurs de mouvements de jeunesse du Caucase s'est tenue à Tbilissi en octobre 2003. Ce séminaire auquel assistaient des représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie, pays hôte, s'est composé de cours de formation et de séances de travaux pratiques dans le domaine des TIC. L'utilisation du multimédia et des TIC en gestion de l'information et pour le soutien d'activités de développement socioéconomiques a été particulièrement privilégiée.

En coopération avec la Commission nationale pour l'UNESCO de la République démocratique du Congo, un projet visant à faciliter l'accès des jeunes Congolais aux TIC a été mis en œuvre. Organisé en collaboration avec le Secrétariat général à la jeunesse de Kinshasa, il a donné lieu à la création et au lancement d'un centre national d'information des jeunes et au développement d'une base de données sur les questions en rapport avec la jeunesse. En outre, compte tenu des besoins particuliers du Ministère de la jeunesse, des loisirs et des sports, deux ateliers ont été organisés pour la formation d'animateurs de jeunes dans le domaine des TIC.

On sait que la propagation du VIH/sida peut être ralentie grâce à l'éducation et l'on a en ce sens appuyé les efforts des pays africains francophones en leur fournissant des outils pédagogiques multimédias et des matériels d'information, en les formant à de nouvelles méthodes pédagogiques ainsi qu'à l'utilisation des TIC en vue du renforcement des capacités et en améliorant l'échange d'informations en réseau à l'échelon régional. Un nouveau mécanisme d'information et de formation destiné à sensibiliser davantage les jeunes défavorisés au

VIH/sida et à sa prévention comporte la création de centres d'information, des séances de formation aux TIC et des débats en ligne. Une étude comparative sur les politiques et les stratégies dans ce domaine a été établie et publiée pour diffuser les résultats des activités et des exemples de bonnes pratiques. Le programme INFOJEUNESSE et son partenaire, International Education and Resource Network — Macedonia (iearn-macedonia-www.imor.org.mk), ont contribué à l'utilisation des TIC pour promouvoir la compréhension interculturelle, la tolérance et le règlement pacifique des conflits dans les Balkans. Deux projets « Building Bridges over Borders by using ICT and Project Based Learning » (Jeter des ponts par-delà les frontières grâce aux TIC et à la pédagogie du projet) et « Youth Have a Say Against Terrorism » (Les jeunes ont leur mot à dire contre le terrorisme) ont employé les réseaux de TIC et des techniques pédagogiques fondées sur des projets réalisés en collaboration entre jeunes pour aider à la création de groupes de jeunes transfrontières qui travailleraient à désarmer les tensions interrégionales. Des ateliers de formation sur la prévention des conflits ont également été organisés à l'intention de jeunes Afghans des camps de réfugiés en Iran. Les activités ont essentiellement porté sur la sensibilisation des jeunes aux risques de terrorisme en les encourageant à pratiquer la tolérance et à privilégier les comportements pacifiques.

INFOJEUNESSE a ainsi contribué à la création d'un réseau régional d'information rassemblant des jeunes dont les domaines d'activité sont en liaison directe avec la lutte contre le terrorisme.

Pour plus d'informations sur le programme INFOJEUNESSE, prière de s'adresser à M. Boyan Radoykov, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone: (331) 45.68.36.66. Télécopie: (331) 45.68.55.83. Adresse électronique: b.radoykov@Unesco.org



MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Une nouvelle directrice pour la division de la société de l'information



M^{me} Elizabeth Longworth, néo-zélandaise, spécialisée dans le droit du cyberspace, a pris ses fonctions en août 2003 comme directrice de la Division de la société de l'information. Lorsqu'elle dirigeait le secteur des TIC à New Zealand Trade and Enterprise, agence nationale de développement économique, elle était responsable du développement et de la mise en route dans tout le pays de programmes multi-acteurs concernant les TIC. Elle connaît donc parfaitement les avantages que les technologies de la communication et de l'information peuvent apporter dans le champ social et économique, par exemple en éducation. Précédemment, elle travaillait dans le secteur privé

et elle apportera à la Division la somme d'expériences qu'elle a acquises dans de multiples domaines: politique de l'information, protection de la vie privée, commerce électronique, règlement des différends, télécommunications, mise en route des TIC, bio-informatique et infrastructures mondiales de l'information.

Sa collaboration avec différentes organisations internationales comme l'OCDE, l'OMPI et l'UNESCO sur des questions comme la circulation des données transfrontières, le droit d'auteur et les brevets, les réseaux mondiaux et le commerce électronique lui ont fait acquérir une expérience qui sera extrêmement précieuse à son nouveau poste.

Membre de la Commission nationale néo-zélandaise pour l'UNESCO, M^{me} Longworth a été étroitement associée à de nombreuses activités du Secteur de la communication et de l'information et a notamment présidé l'une des réunions d'experts qui a mis la dernière main à la Recommandation concernant la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace. On lui doit de nombreux articles dans ses domaines de spécialisation notamment un texte qui fait autorité en Nouvelle-Zélande sur la protection de la vie privée. Elle a également participé à la rédaction de l'ouvrage *International Laws of Cyberspace*, publié par l'UNESCO en 2000.

BUREAUX RÉGIONAUX

AFRIQUE

Atelier sur la mise en place d'un réseau d'aide aux télécentres en Afrique

La mise en place d'un service d'assistance pour l'échange d'informations et de conseils concernant les centres multimédia communautaires était l'un des principaux objectifs d'un atelier qui s'est tenu à Maputo (Mozambique) en septembre 2003. Rassemblant plus d'une vingtaine de participants de l'Afrique du Sud, du Ghana, du Mozambique, de l'Ouganda, de la Tanzanie et de la Zambie, cette réunion était organisée par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et le

Centre d'informatique de l'Université Eduardo Mondlane, avec le soutien de l'UNESCO.

Trois options ont été envisagées pour la constitution du Réseau d'aide aux télécentres:

- une structure s'articulant autour d'une entité centrale;
- une configuration décentralisée;
- une architecture renforçant les plates-formes nationales.

On a également abordé la question de l'intégration des stations de radio communautaires, des réseaux (Schoolnet Africa, etc.), des associations de bibliothèque et des groupes utilisant les techno-

logies à source ouverte, dans la structure envisagée.

L'UNESCO a apporté son appui à cette importante initiative des opérateurs africains car elle considère que le développement des centres multimédia communautaires, qui contribue à la construction des sociétés du savoir, fait partie intégrante du programme Information pour tous.

L'objectif du Réseau d'aide aux télécentres en Afrique est de jouer un rôle de catalyseur et de faciliter le partage et l'échange de connaissances par les opérateurs du secteur public, du secteur privé ou des organismes à but non lucratif. Les opérateurs du secteur associatif qui s'intéressent à la dimension sociale du développement local en milieu rural ou qui cherchent à créer des télécentres dans les zones urbaines défavorisées, constituent le principal groupe cible. Le Réseau fournira aux télécentres qui axent leur action sur le développement communautaire un soutien portant sur les aspects suivants: services d'information, renforcement des capacités, critères de viabilité, technologies pertinentes et politique en matière de TIC.

Le principe de cet atelier a été lancé en avril 2002 lors d'une réunion consultative internationale tenue à Paris sous les auspices de l'UNESCO, du CRDI et de l'Institut international pour la communication et le développement (IICD) et qui rassemblait des spécialistes des TIC à finalité communautaire d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine pour étudier l'idée d'un service d'assistance mondial aux télécentres. Les participants africains à la réunion ont proposé la mise en place de centres d'appui à la

création, au partage et à la diffusion d'informations, de conseils et de données d'expérience aux niveaux national, régional et intercontinental.

La formule finalement retenue a été celle d'une entité centrale, qui établira des liens avec les plates-formes mises en place à l'échelon national ou sous-régional, à partir d'une thématique conforme au plan d'action et compte tenu des compétences disponibles au niveau national ou dans les différentes régions. Ces plates-formes seront très diversifiées: elles pourront être constituées sur une base linguistique, géographique, nationale ou en fonction de domaines d'expertise spécifiques. Le centre agira en coopération avec d'autres acteurs présents en Afrique: Acacia, Catia, Institut de la Banque mondiale (WBI), IICD, WorldLinks, Panos, Schoolnets.

Le Réseau sera doté d'un organe directeur ou comité de pilotage, dont le rôle a été précisé. En attendant la création officielle du Réseau avec une entité centrale au statut clairement défini, il a été proposé de mettre en place à titre provisoire un comité de pilotage informel. Une fois que l'entité centrale aura été constituée, ce comité provisoire remplira les fonctions de conseil consultatif, aux côtés des institutions participantes.

Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Guenther Cyranek, Conseiller pour la communication et l'information en Afrique orientale et australe, Bureau de l'UNESCO, Boîte postale 1177, Addis-Abeba, Éthiopie. Téléphone: (251-1) 51 39 53 ou 51 72 00, poste 35422. Télécopie: (251-1) 51 14 14. Adresse électronique: g.cyranek@unesco.org

EUROPE

Mémoire de l'avenir - Nouveau projet phare

Le Bureau de l'UNESCO à Moscou a récemment lancé, en étroite collaboration avec le Fonds d'État de la télévision et de la radio de la Fédération de Russie, son projet phare « Mémoire de l'avenir », destiné à préserver les archives de la télévision et de la radio.

Ce projet a été présenté par le Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, en novembre 2003, lors du Conseil présidentiel sur la culture et les arts, au Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, et aux membres du Conseil.

Le Fonds d'État des programmes de la télévision et de la radio de la Fédération de Russie contient une quantité considérable de documents rares, illustrant la vie dans le pays depuis 1910 sous presque tous ses aspects. Toutefois ces documents

n'ayant pas été entreposés dans de bonnes conditions, le Fonds est aujourd'hui en péril. A ce jour, peu d'enregistrements sonores et visuels ont été numérisés, aussi le risque est-il grand que les autres éléments soient perdus dans un avenir proche.

L'UNESCO a donc lancé ce projet pour sensibiliser l'opinion à la question de la préservation des archives et démontrer sa ferme volonté d'œuvrer pour la préservation et la promotion du patrimoine numérique sous toutes ses formes.

Dans un premier temps, le Bureau de l'UNESCO à Moscou et le Fonds d'État des programmes de la télévision et de la radio de la Fédération de Russie ont produit en 1000 exemplaires un CD-ROM et un DVD intitulés *Chefs-d'œuvre du répertoire classique mondial*. Ces disques contiennent plus d'une quarantaine d'enregistrements exceptionnels issus du Fonds: musique

classique, opéra et ballet. Il s'agit, avec cette première étape, d'attirer l'attention des politiques, de susciter une plus large prise de conscience du public et d'utiliser le CD-ROM et le DVD pour des campagnes de collecte de fonds.

Dans le cadre de ce projet, le Bureau de l'UNESCO à Moscou prévoit de réaliser les activités suivantes sur les deux années à venir :

- aider la Fédération de Russie à formuler des orientations générales concernant la gestion des archives sous tous ses aspects ;
- mettre en chantier un certain nombre de projets pilotes portant sur la préservation des archives ;
- contribuer à l'instauration d'un nouveau partenariat entre le Gouvernement russe, les ONG, le secteur privé et la société civile à travers l'éta-

blissement de réseaux, ce qui implique de favoriser la prise de conscience et d'inciter les différents partenaires à participer au projet ;

- promouvoir l'accès libre au vaste réservoir de souvenirs et de témoignages des grandes heures du passé ;
- organiser une table ronde au début de 2004 avec toutes les parties prenantes afin d'élaborer une stratégie plus détaillée.

Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Philippe Quéau, Directeur du Bureau de l'UNESCO à Moscou, Bolshoi Levshinsky pereulok, 15/28, bâtiment 2, 119034 Moscou, Fédération de Russie. Téléphone : (095) 202 80 97 ; 202 81 66 ; 202 87 59. Télécopie : (095) 202 05 68. Adresse électronique : p.queau@unesco.ru

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Création d'un réseau de télécentres communautaires gratuits au Brésil

En novembre 2003, le premier des cinq télécentres mis en place en milieu rural dans le cadre du projet pilote lancé par l'ONG brésilienne « Le Réseau des joyaux de la terre » a commencé à fonctionner avec l'envoi des premiers courriers électroniques depuis São Gonçalo do Rio das Pedras, communauté de quelque 1 500 personnes située dans la vallée du Jequitinhonha au Brésil.

Par l'entremise de son Bureau à Montevideo (Uruguay), l'UNESCO a permis au projet pilote d'acquérir les équipements informatiques de base nécessaires à la mise en place de télécentres gratuits dans quatre des cinq communautés bénéficiaires. Le projet « Joyaux de la terre » s'inscrit dans le cadre du Réseau de télécentres communautaires gratuits de l'UNESCO, qui est également présent au Paraguay et en Argentine.

L'ONG brésilienne entend faciliter la création de télécentres gratuits dans les communautés rurales de moins de 2 500 habitants. Le projet pilote a démarré en novembre 2001, lorsqu'un ingénieur de la NASA s'est installé à São Gonçalo do Rio das Pedras, dans la vallée du Jequitinhonha, l'une des régions les plus pauvres du Brésil. Cinq communautés ont été mobilisées pour accéder à l'ère numérique et créer un modèle viable de télécentres communautaires en milieu rural : outre São Gonçalo do Rio das Pedras, il s'agit de Milho Verde, Trombadouro, Conselheiro Mata et Rodeador.

Le « Réseau des joyaux de la terre » a reçu un soutien du Ministère des communications, qui a notamment accordé gratuitement aux cinq communautés concernées l'accès à l'Internet large bande par satellite, dans le cadre du programme GESAC.

Dans chacune de ces cinq localités, des associations communautaires ont fourni des locaux pour héberger le télécentre dans un premier temps ; sur place, des bénévoles élaborent actuellement un plan d'activités en vue de créer une nouvelle ONG qui gèrera le développement du télécentre communautaire.

Le « Réseau des joyaux de la terre » recherche également un appui pour mettre en place des programmes d'enseignement à distance faisant appel à l'Internet de façon à favoriser le renforcement des capacités et la création d'emplois au sein des communautés. L'ONG applique le principe de l'accès libre aux connaissances, en vertu duquel les contenus créés par l'un quelconque des télécentres membres de son réseau sont publiés librement sur son site Web, l'idée étant d'élaborer un modèle qui peut être reproduit par d'autres communautés au Brésil moyennant des coûts aussi faibles que possible.

Le Réseau encourage également une transparence complète dans les opérations financières des télécentres, de façon à mobiliser les appuis à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté. Il est prévu de mettre en place un système de gestion fondé sur l'Internet qui permettra l'élaboration de logiciels en accès libre pour faciliter la création et le développement des télécentres. Grâce à un tel système, il sera possible de suivre l'évolution des télécentres depuis n'importe quelle région du monde, à condition d'avoir accès à l'Internet.

L'infrastructure comprend un serveur haut de gamme et un terminal multimédia. L'architecture retenue permet d'ajouter des ordinateurs bas de gamme (usagés ou neufs) au réseau, le télécentre pouvant ainsi se développer en fonction des besoins de la communauté. Les télécentres utilisent une tech-

nologie de distribution des logiciels libres fondée sur le système d'exploitation Linux, et intitulée Libertas. Celle-ci fait appel aux logiciels Gnome Desktop et OpenOffice, entre autres applications libres.

Conférence sur l'élaboration et l'utilisation de logiciels libres au Pérou

Un millier de spécialistes des logiciels libres ont assisté à la première Conférence sur l'élaboration et l'utilisation de logiciels libres pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Cusco (Pérou). Cette manifestation était organisée par le Consortium des concepteurs et utilisateurs de logiciels libres, les bureaux de l'UNESCO à Lima et Montevideo et l'Instituto Nacional de Estadística e Informática du Pérou.

Des spécialistes de renommée mondiale ont participé à la Conférence, qui a duré trois jours et dont les principaux objectifs étaient les suivants: promouvoir les connaissances relatives à l'utilisation des logiciels libres, permettre de confronter les expériences et de faire le point sur les nouvelles

pratiques en matière de mise en œuvre, analyser l'impact des logiciels libres sur les progrès de la société de l'information dans les pays en développement.

Les thèmes traités portaient notamment sur la notion de logiciel libre, les politiques nationales et internationales en matière de logiciels libres, les aspects éthiques, juridiques et sociaux de la question et l'application des logiciels libres dans l'éducation, les sciences, la culture et la mise en valeur des ressources humaines.

Les participants ont été nombreux à se féliciter du rôle joué par l'UNESCO dans la promotion des logiciels libres, dont ils ont souligné l'importance pour la cyberconnaissance.

Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Claudio Menezes, Conseiller pour la communication et l'information dans la région Amérique latine et Caraïbes, Bureau de l'UNESCO, Avenida Brasil 2697, Boîte postale 859, 11300 Montevideo (Uruguay). Téléphone: (59-82) 707 20 23. Télécopie: (59-82) 707 21 40. Adresse électronique: cmenezes@unesco.org.uy

NOUVELLES PUBLICATIONS

Les demandes de documents émanant de l'Argentine, du Brésil, de l'Espagne, du Mexique, du Portugal et des pays de la région Asie-Pacifique doivent être envoyées directement aux centres de documentation INF dont les adresses sont indiquées ci-après. Dans le cas de l'Afrique, de

l'Amérique du Nord, de l'Amérique latine et des Caraïbes, des États arabes et de l'Europe, ces demandes doivent continuer d'être adressées à: Division de la société de l'information, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France.

ARGENTINE

Sr. Coordinador Nacional, RENBU
Universidad de Buenos Aires
Azcuena 280.1029
Capital Federal, Argentine

BRÉSIL

Director
ED.CNPQ/IBICT/UNESCO
9° Andar
SAS-Quadra 5-Bl.H-Lote 6
70070-914 Brasilia DF, Brésil

ESPAGNE

Sra. Directora
Consejo Superior de Investigaciones Científicas
Centro de Información
y Documentación Científica, C.I.N.D.O.C.
Calle Joaquin Costa, 22
28002 Madrid, Espagne

MEXIQUE

Sr. Director
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología
Centro de Servicios de Información y
Documentación
Circuito Cultural Universitario
Ciudad Universitaria
04515 Mexico DF, Mexique

PORTUGAL

Sra. Gabriela Lopes da Silva, Directora
Serviço de Informação e Documentação (SID)
Fundação para Ciência e Tecnológica (FCT)
Av. D. Carlos 1, 126
1200 Lisbonne, Portugal.

RÉGION ASIE-PACIFIQUE

UNESCO/INF Documents Supply Service
c/o The National Library of Thailand
Samsen Road
Bangkok 10300, Thaïlande

Tous les documents peuvent être consultés sur place dans les établissements susmentionnés. Des exemplaires peuvent être obtenus contre remboursement au prix fixé par les organismes chargés de la diffusion. L'UNESCO numérise actuellement ses documents: une sélection en texte intégral peut être consultée sur le site: <http://unesdoc.unesco.org/ulis/index.htm>

On trouvera ci-après une liste des nouvelles publications:

- *Directives pour la sauvegarde du patrimoine numérique*. Paris, UNESCO, 2003, 182 pages (CI-2003/WS/3). Disponible également en anglais et en espagnol.

Collection des publications de l'UNESCO pour le Sommet mondial sur la société de l'information

- *Cultural and Linguistic Diversity in the Information Society* (La diversité culturelle et linguistique dans la société de l'information). Paris, UNESCO, 2003, 72 pages (CI-2003/WS/07).
- *Education in and for the Information Society* (L'éducation dans et pour la société de l'information). Paris, UNESCO, 2003, 84 pages.
- *Mesurer l'état et l'évolution de la société de l'information et du savoir: un défi pour les statistiques*. Paris, UNESCO, 2003, 103 pages.

- *La mémoire de la société de l'information*. Paris, UNESCO, 2003, 103 pages.
- *État de la recherche sur la société de l'information*. Paris, UNESCO, 2003, 83 pages.
- *Science in the Information Society* (La science dans la société de l'information). Paris, UNESCO, 2003, 88 pages (CI-2003/WS/6).
- *Les textes fondamentaux de l'UNESCO sur la société de l'information*. Paris, UNESCO, 2003, 112 pages.
- PRIMO, Natasha. *L'égalité des sexes dans la société de l'information*. Paris, UNESCO, 2003, 95 pages (CI-2003/WS/05).

CD-ROM

- *Greenstone Digital Library Software*. Logiciel pour la création et la diffusion de collections sous forme numérisée. Paris, UNESCO, mars 2003.
- *ICT Training Kit and Digital Library for African Educators* (Formation aux TIC et bibliothèque numérique à l'intention des éducateurs africains). Paris, UNESCO, janvier 2003.
- *Information Processing Tools* (Outils de traitement de l'information). Logiciel CDS/ISIS pour la recherche d'information - Logiciel IDAMS pour l'extraction de données et l'analyse statistique. Paris, UNESCO, 2003.
- *Latinamerican Youth Directory/Directorio Latinoamericano de Instituciones de Juventud*. CD-ROM à l'intention des spécialistes de la jeunesse.

Ce bulletin publie des informations sur les activités de la Division de la société de l'information et autres sujets connexes. Publié deux fois par an en anglais, arabe, espagnol, français et russe, le Bulletin est distribué gratuitement par la Division.

*Rédactrice en chef : Mme Elizabeth Longworth. Rédactrice adjointe : Mme Joie Springer.
Assistante de publication : Mme Grace Mensah.*

Les lecteurs sont invités à communiquer leurs observations et suggestions concernant le Bulletin et toute information pertinente au : Bulletin de l'UNISIST, Division de la société de l'information, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (33 1) 45.68.44.97. Télécopie : (33 1) 45.68.55.83. Adresse électronique : j.springer@unesco.org. Tout exemplaire du Bulletin peut être commandé directement à : ci.documents@unesco.org

Le Bulletin de l'UNISIST peut être consulté sur l'Internet :
<http://unesdoc.unesco.org/ulis/index.html>

En cas de changement d'adresse, veuillez joindre l'étiquette portant vos anciennes coordonnées.